



Litige avec un proprietaire location au noir

Par **jessyyy**, le **14/02/2012** à **20:22**

Bonjour, rnIl y'a un an de ca, je me suis mise dans une situation pas très cool.rnJ'ai loué la résidence principale de mon employeur (travail au noir), il n'y habite pas car il réside dans le studio qui devra servir de salle de repos à ses employés (déclaré). Et donc je l'ai loué au noir, paiement des loyers en espèces et sans reçu (oui je sais je suis un peu c**ne). Dès l'instant où j'ai commencer à faire ma petite vie là-bas, j'ai eu des soucis avec les voisins, il m'ont pourri la vie en appelant mon propriétaire pour qu'il fasse pression sur moi ET CA MARCHAIT !!!!! j'ai "arrêter de vivre" pour pas que mon proprio est des soucis.rnOn a volé sa moto, mais inutile de porter plainte car elle n'avait pas de carte grise (Trial), la porte de l'établi était ouvert et les clefs était sur la moto.rnEnfin voila il y'a eu énormément d'histoires à cause de ses voisins et avec le peu de moyen que j'avais je ne pouvais pas louer autre chose correctement.rnAu mois de janvier je me suis fait cambriolée et mon propriétaire m'as demandé de partir en disant que c'était mes potes (Noirs) qui m'avaient cambriolée. rnJ'ai trouver un autre appartement et devait emménager au 1er mars, seulement lorsque je l'ai annoncer à mon proprio (le 06/02) il m'a dit que cela faisait trop tard, que je devait me faire hébergé car il a des travaux a faire. Je lui ai dit qu'il n'étais pas cool mais que je me débrouillerai.rnDe la, j'ai trouver une solution et préparer mon départ. Je suis partie le 11/02 et j'avoue que j'ai eu un acces de rage et je lui ai laisser mes ordures, je lui sali tous le chalet avec du liquide vaisselle et du sable enfin bon, je reconnait être aller un peu loin. Aujourd'hui il s'en est appercu et à été menacer mon ex beau père (pour qui je travail actuellement et avec qui j'étais bon terme) de cambriolé son dépôt (une main courante a été déposée), de tout lui retourner avec ses potes et tout et tout. J'ai donc rabaisser mon caquet et je me suis excusé, je lui ai même proposé de tout lui nettoyé seulement avec mon travail je ne savais pas quand je serai disponible. Il a alors cessé tout contact et j'ai posé mon vendredi PM pour nettoyé mais il ne me réponds pas.rnSi jamais il réagit mal vis à vis de mon beau père et de sa société, je risque gros du point de vue personnel, mais du point de vue juridique comment une telle histoire peut elle se terminer ? Qu'est ce que je risque? et lui ?rnJe vous remercie

Par **pat76**, le **04/03/2012** à **16:08**

BonjourrrrrnVous pouvez prouver que vous avez travaillé pour lui sans jamais avoir été déclaré?rrrrnVous pouvez prouver que vous lui avez payé un loyer en espèce sans jamais avoir eu de reçu?

Par **Marie83**, le **26/11/2012** à **21:58**

Superbe citation !!!! On ne peut mieux dire